

ASSOCIATION « LE PANIER FOYEN »
Contrat légumes du 2 septembre 2025 au 30 juin 2026

Producteurs :

Bénédicte et Etienne PAZZAIA, EARL Saveurs des collines, Le Guerrier bas 47120 Loubès-Bernac
06 78 85 00 83 e.pazzaia@saveursdescollines.com

Ils s'engagent :

- à livrer les paniers composés de légumes issus d'une agriculture biologique **à la halle aux cochons, boulevard Larégnère à Ste Foy La Grande, tous les mardis de 18h à 19h**
- à encaisser les chèques un par un chaque mois
- à informer les consommateurs de tout changement de son mode de production
- à être à jour de son adhésion à l'association

Coordinatrice :

Nadine REBIER 06 43 24 57 32 / rebiernadine@hotmail.com

L'adhérent(e) :

NOM :PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL :VILLE :
TEL :
E-MAIL :

L'adhérent(e) s'engage :

- à prendre, chaque semaine, un panier de : **8€** ou **11€** ou **17€** (entourer le montant voulu)
- à venir chercher son panier entre 18h et 19h tous les mardis duau 30 Juin 2026
- à s'organiser en cas d'absence pour qu'une autre personne vienne chercher le panier(en cas de non retrait de celui-ci aucun remboursement ne sera effectué).
- à être à jour de son adhésion à l'association « Le Panier Foyen ».
- à être solidaire des aléas de la production.
- à joindre à la signature du contrat les chèques **au nom de : EARL Saveurs des collines**

montant par mois:

Septembre : 5 x.....€ =
Octobre : 4 x.....€ =
Novembre : 4 x.....€ =.....
Décembre : 5 x.....€ =.....
Janvier : 4 x.....€ =.....
Février : 4 x.....€ =.....
Mars : 5 x.....€ =.....
Avril : 4 x€ =.....
Mai : 4 x.....€ =.....
Juin : 5 x.....€ =.....

Nombre de chèques : Montant des chèques :

Les deux partis s'engagent à respecter les statuts de l'association et à participer à son bon fonctionnement.

Date

L'adhérent(e)

le producteur